

Au voisinage du circuit automobile d'Issoire, l'association locale de défense des riverains, les exploitants du circuit et le maire ont signé une convention tripartite de bon voisinage.

---



Au voisinage du circuit automobile d'Issoire, l'association locale de défense des riverains, les exploitants du circuit et le maire ont signé une convention tripartite de bon voisinage.

Cela faisait des années que le bruit émis par le Centre européen d'essais, de recherches et de techniques automobiles (CEERTA, Issoire, Puy-de-Dôme) étaient au centre des discussions entre les exploitants du circuit et l'association de riverains « Vivre au calme ». Ce mois-ci, les parties prenantes semblent avoir réussi à s'entendre. Tout du moins se sont-ils entendus sur la formulation d'une convention de bon voisinage, signée par le président de l'association, le propriétaire du circuit et le maire d'Issoire.

Aux termes de cet accord, le Ceerta s'engage à ne procéder à aucun exercice les jours fériés, sauf dérogation préfectorale. Au nombre de ses engagements figurent aussi le respect des horaires de location du circuit, un seuil de puissance acoustique maximum à respecter à proximité des habitations et un plafonnement du nombre de véhicules admis sur le circuit. La mairie, elle, se charge d'installer et de maintenir en bon état de fonctionnement un sonomètre au droit des habitations les plus proches du circuit et de communiquer les enregistrements sur demande. Quant à l'association « Vivre au calme », elle consent à dialoguer prioritairement avec le Ceerta avant toute démarche procédurière.

A noter que, sur cette question de l'impact sonore des circuits de sports mécaniques, le Conseil national du bruit mène actuellement un travail collaboratif, coordonné par Dominique Bidou. Le circuit d'Issoire et sa convention de bon voisinage est un bon exemple des « bonnes pratiques » sur lesquelles ce groupe de travail entend capitaliser afin d'identifier les termes d'une saine cohabitation entre circuits et riverains.

Source : article de La Montagne du 14 juillet 2010